

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

**Arrêté du 8 avril 2020 portant application des articles L. 562-3 et suivants, L. 745-13, L. 755-13 et L. 765-13 du code monétaire et financier**

NOR : ECOT2009204A

Par arrêté du ministre de l'économie et des finances en date du 8 avril 2020, vu la décision 2014/119/PESC du 5 mars 2014 concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes, de certaines entités et de certains organismes eu égard à la situation en Ukraine modifiée notamment par la décision (PESC) 2020/373 du 5 mars 2020 ; vu le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 562-3 et suivants, L. 745-13, L. 755-13 et L. 765-13,

L'arrêté du 14 octobre 2019 (NOR : ECOT1928895A) est abrogé.

A Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française, dans les îles Wallis et Futuna et dans les Terres australes et antarctiques françaises, les fonds, et ressources économiques qui appartiennent à, sont possédés, détenus ou contrôlés par les personnes mentionnées dans l'annexe sont gelés.

Le présent arrêté entre en vigueur à la date de sa publication au *Journal officiel* de la République française pour une durée de six mois.

#### Notification des voies et délais de recours

Le présent arrêté peut être contesté dans les deux mois à compter de sa notification, soit par recours gracieux adressé au ministère de l'économie et des finances au 139, rue de Bercy, 75572 Paris Cedex 12, télédéc 233, ou à sanctions-gel-avoirs@dgtresor.gouv.fr, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Paris, 7, rue de Jouy, 75181 Paris Cedex 04, téléphone : 01-44-59-44-00, télécopie : 01-44-59-46-46, urgences télécopie référés : 01-44-59-44-99, greffe.ta-paris@juradm.fr. En l'absence de réponse à un recours gracieux dans les deux mois qui suivent la date du recours, il y a rejet implicite de la demande et le tribunal administratif de Paris pourra être saisi dans les deux mois suivant le rejet implicite.

#### ANNEXE

##### PERSONNES PHYSIQUES, MORALES, ENTITÉS, ORGANISMES LIÉS À L'UKRAINE (AVOIRS MAL ACQUIS)

\* ARBUZOV Serhiy Hennadiyovych

Date de naissance : 24/03/1976

Lieu de naissance : Donetsk, Ukraine

Renseignements complémentaires : ancien Premier ministre de l'Ukraine ; personne faisant l'objet d'une procédure pénale de la part des autorités ukrainiennes pour détournement de fonds ou d'avoirs publics

Désigné par le règlement (UE) 381/2014 du 15/04/2014

\* KLYMENKO Oleksandr

Date de naissance : 16/11/1980

Renseignements complémentaires : ancien ministre des revenus et des taxes ; personne faisant l'objet d'une enquête en Ukraine pour participation à des infractions liées au détournement de fonds publics ukrainiens et à leur transfert illégal hors d'Ukraine

Désigné par le règlement (UE) 381/2014 du 15/04/2014

\* KURCHENKO Serhiy Vitaliyovych

Date de naissance : 21/09/1985

Lieu de naissance : Kharkiv, Ukraine

Renseignements complémentaires : homme d'affaires ; personne faisant l'objet d'une procédure pénale de la part des autorités ukrainiennes pour détournement de fonds ou d'avoirs publics et pour abus de pouvoir dans le but de se procurer à lui-même ou de procurer à un tiers un avantage injustifié, causant ainsi une perte pour les fonds ou les avoirs publics ukrainiens

Désigné par le règlement (UE) 208/2014 du 05/03/2014, modifié par le règlement (UE) 2018/326 du 05/03/2018

\* PSHONKA Artem Viktorovych

Date de naissance : 19/03/1976

Renseignements complémentaires : fils de l'ancien procureur général, chef adjoint du groupe du Parti des régions à la Verkhovna Rada (Conseil suprême) ; personne faisant l'objet d'une enquête en Ukraine pour participation à des infractions liées au détournement de fonds publics ukrainiens et à leur transfert illégal hors d'Ukraine

Désigné par le règlement (UE) 208/2014 du 05/03/2014

\* PSHONKA Viktor Pavlovych

Date de naissance : 06/02/1954

Renseignements complémentaires : ancien procureur général de l'Ukraine ; personne faisant l'objet d'une procédure pénale en Ukraine visant à ce qu'une enquête soit menée sur des infractions liées au détournement de fonds publics ukrainiens et à leur transfert illégal hors d'Ukraine

Désigné par le règlement (UE) 208/2014 du 05/03/2014

\* RATUSHNIAK Viktor Ivanovych

Date de naissance : 16/10/1959

Renseignements complémentaires : ancien vice- ministre de l'intérieur ; personne faisant l'objet d'une procédure pénale en Ukraine visant à ce qu'une enquête soit menée sur des infractions liées au détournement de fonds publics ukrainiens et à leur transfert illégal hors d'Ukraine

Désigné par le règlement (UE) 208/2014 du 05/03/2014

\* TABACHNYK Dmytro Volodymyrovych

Date de naissance : 28/11/1963

Lieu de naissance : Kiev, Ukraine

Renseignements complémentaires : ancien ministre de l'éducation et des sciences ; personne faisant l'objet d'une procédure pénale engagée par les autorités ukrainiennes pour son rôle dans le détournement de fonds ou d'avoirs publics

Désigné par le règlement (UE) 208/2014 du 05/03/2014, modifié par les règlements (UE) 2015/869 du 05/06/2015, (UE) 2016/311 du 04/03/2016

\* YANUKOVYCH Oleksandr Viktorovych

Date de naissance : 10/07/1973

Lieu de naissance : Yenakiieve, province de Donetsk, Ukraine

Renseignements complémentaires : fils de l'ancien président, homme d'affaires ; personne faisant l'objet d'une procédure pénale de la part des autorités ukrainiennes pour détournement de fonds ou d'avoirs publics et pour complicité dans un tel détournement

Désigné par le règlement (UE) 208/2014 du 05/03/2014, modifié par le règlement (UE) 2018/326 du 05/03/2018

\* YANUKOVYCH Viktor Fedorovych

Date de naissance : 09/07/1950

Renseignements complémentaires : ancien président de l'Ukraine, personne faisant l'objet d'une procédure pénale en Ukraine visant à ce qu'une enquête soit menée sur des infractions liées au détournement de fonds publics ukrainiens et à leur transfert illégal hors d'Ukraine

Désigné par le règlement (UE) 208/2014 du 05/03/2014

\* ZAKHARCHENKO Vitalii Yuriyovych

Date de naissance : 20/01/1963

Lieu de naissance : Kostiantynivka, province de Donetsk, Ukraine

Renseignements complémentaires : ancien ministre de l'intérieur ; personne faisant l'objet d'une procédure pénale engagée par les autorités ukrainiennes pour détournement de fonds ou d'avoirs publics et en lien avec un abus de qualité par le titulaire d'une charge publique dans le but de se procurer à lui-même ou de procurer à un tiers un avantage injustifié, causant ainsi une perte pour le budget public ukrainien ou les avoirs publics ukrainiens

Désigné par le règlement (UE) 208/2014 du 05/03/2014, modifié par le règlement (UE) 2016/311 du 04/03/2016

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

#### Arrêté du 8 avril 2020 portant application des articles L. 562-3 et suivants, L. 745-13, L. 755-13 et L. 765-13 du code monétaire et financier

NOR : ECOT2009213A

Par arrêté du ministre de l'économie et des finances en date du 8 avril 2020, vu la décision (PESC) 2015/1763 du Conseil du 1<sup>er</sup> octobre 2015 concernant des mesures restrictives en raison de la situation au Burundi, modifiée notamment par la décision (PESC) 2019/1788 du Conseil du 24 octobre 2019 ; vu le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 562-3 et suivants, L. 745-13, L. 755-13 et L. 765-13, l'arrêté du 11 octobre 2019 (NOR : ECOT1929099A) est abrogé.

A Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française, dans les îles Wallis et Futuna et dans les Terres australes et antarctiques françaises, les fonds et ressources économiques qui appartiennent à, sont possédés, détenus ou contrôlés par les personnes mentionnées dans l'annexe sont gelés.

Le présent arrêté entre en vigueur à la date de sa publication au *Journal officiel* de la République française pour une durée de six mois.

#### Notification des voies et délais de recours

Le présent arrêté peut être contesté dans les deux mois à compter de sa notification, soit par recours gracieux adressé au ministère de l'économie et des finances au 139, rue de Bercy, 75572 Paris Cedex 12, télédod 233, ou à sanctions-gel-avoirs@dgtresor.gouv.fr, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Paris, 7, rue de Jouy, 75181 Paris Cedex 04, téléphone : 01-44-59-44-00, télécopie : 01-44-59-46-46, urgences télécopie référés : 01-44-59-44-99, greffe.ta-paris@juradm.fr. En l'absence de réponse à un recours gracieux dans les deux mois qui suivent la date du recours, il y a rejet implicite de la demande et le tribunal administratif de Paris pourra être saisi dans les deux mois suivant le rejet implicite.

#### ANNEXE

##### PERSONNES PHYSIQUES, MORALES, ENTITÉS, ORGANISMES LIÉS AU BURUNDI (UE)

\* BIZIMANA Godefroid

Date de naissance : 23/04/1968

Lieu de naissance : Nyagaseke, Mabayi, Cibitoke

Nationalité : burundaise

Passeport n° : DP0001520

Renseignements complémentaires : Chargé de missions de la présidence et ancien directeur général adjoint de la police nationale. Responsable d'avoir porté atteinte à la démocratie en prenant des décisions opérationnelles ayant entraîné un recours disproportionné à la force et des actes de répression violente à l'égard des manifestations pacifiques qui ont commencé le 26 avril 2015 après l'annonce de la candidature du président Nkurunziza à l'élection présidentielle

Désigné par le règlement (UE) 2015/1755 du 01/10/2015, modifié par le règlement (UE) 2019/1779 du 24/10/2019

\* NDIRAKOBUCA Gervais

Alias : Ndakugarika

Date de naissance : 01/08/1970

Nationalité : burundaise

Passeport n° : DP0000761

Renseignements complémentaires : chef de cabinet de l'administration présidentielle (Présidence) chargé des questions liées à la police nationale. Responsable d'avoir fait obstacle à la recherche d'une solution politique au Burundi en donnant des instructions ayant entraîné un recours disproportionné à la force, des actes de violence, des actes de répression et des violations du droit international des droits de l'homme à l'encontre des manifestants descendus dans la rue à partir du 26/04/2015

Désigné par le règlement (UE) 2015/1755 du 01/10/2015

\* NGENDAKUMANA Léonard

Date de naissance : 24/11/1968

Nationalité : burundaise

Passeport n° : DP0000885

Renseignements complémentaires : ancien « Chargé de missions de la Présidence » et ancien général. Responsable d'actes de violence – attaques à la grenade – commis au Burundi, ainsi que d'incitations à la violence. Le général Léonard Ngendakumana a publiquement déclaré qu'il approuvait la violence en tant que moyen d'atteindre des objectifs politiques

Désigné par le règlement (UE) 2015/1755 du 01/10/2015

\* NIYONZIMA Mathias-Joseph

Alias : Kazungu

Date de naissance : a) 06/03/1956 ; b) 02/01/1967

Lieu de naissance : Commune de Kanyosha, Mubimbi, province de Bujumbura Rural, Burundi

Nationalité : burundaise

Passeport n° : OP0053090

Renseignements complémentaires : n° d'enregistrement (SNR) O/00064 ; agent du Service national de renseignement. Responsable d'avoir fait obstacle à la recherche d'une solution politique au Burundi en incitant à la violence et à des actes de répression pendant les manifestations qui ont commencé le 26/04/2015 à la suite de l'annonce de la candidature du président Nkurunziza à l'élection présidentielle. Responsable d'avoir aidé à former les milices paramilitaires Imbonerakure, à coordonner leur action et à les armer, y compris à l'extérieur du Burundi, ces milices étant responsables d'actes de violence, de répression et de graves atteintes aux droits de l'homme au Burundi

Désigné par le règlement (UE) 2015/1755 du 01/10/2015, modifié par le règlement (UE) 2018/1605 du 25/10/2018